



**CONSEIL MUNICIPAL de SAINT JEAN DES OLLIERES
SEANCE DU VENDREDI 27 OCTOBRE 2017 à 20 H**

Présents :

- Catherine QUEINNEC
- Serge CHALEIL
- Jean-Michel VARGAS

- Laurent ARCHER
- Julien MOREL
- Nicole CHARFOULET
- Chantal CHIGROS

SOIT 8 VOIX

Absents :

- Isabelle BASSOT : pouvoir à Catherine QUEINNEC
- Charlène CHAMPEIX

Ordre du jour :

- **BILLOM Communauté : Modification des statuts**
- **SIEG : Travaux éclairage public pour illuminations du bourg**
- **ISCHAMP : Déclassement d'un chemin**
- **COLLEGE Saint Dier : Demande de subvention**
- **CIMETIERE : Demande de rétrocession d'une concession**
- **BUDGET commune : Décision modificative**
- **TABLEAU des EMPLOIS : Création d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe**
- **Divers**

Catherine QUEINNEC :

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance.

Le secrétariat de la présente séance est confié à Jean Michel VARGAS

Catherine QUEINNEC :

Demande si les membres du conseil ont des commentaires sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2017. Aucune demande de modification.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité (8 voix)

Catherine QUEINNEC reprend l'ordre du jour de la présente séance.

→ **BILLOM Communauté : Modification des statuts**

Catherine Quéinnec et Serge Chaleil présentent les nouvelles compétences de BILLOM Communauté au 1^{er} janvier 2018 suite à la fusion entre Billom et Mur-ès-Allier.

Il y a 17 compétences qui se répartissent en 3 catégories

- Compétences obligatoires
- Compétences optionnelles
- Compétences supplémentaires

Il y a peu de changement par rapport aux compétences précédentes mais chaque commune doit adopter formellement les nouveaux statuts.

Le principal changement est la compétence obligatoire GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Plusieurs élus font remarquer que la fusion a entraîné une augmentation des compétences avec un risque d'augmentation des besoins financiers de Billom Communauté.

Pour chaque compétence, une liste de l'intérêt communautaire a été ajoutée.

La proposition de statuts de Billom Communauté est adoptée à l'unanimité.

→ **SIEG : Travaux éclairage public pour illuminations du bourg**

Il s'agit d'une demande de l'association Art Crèche Partout d'installer 10 prises dans le bourg pour l'éclairage des œuvres artistiques présentées tout le mois de décembre.

Le coût total de la mise en place des 10 prises est de 3 480 € dont 1 580,20 € à la charge de la commune. Ces prises monophasées 16A sont associées à un éclairage public.

Une longue discussion a eu lieu sur l'utilisation de ces prises le reste de l'année et des heures/jours d'utilisation possible de ces prises par d'autres associations de la commune. Nous allons contacter le SIEG et la SCIE.

Comme nous n'avions pas toutes les réponses, il a été décidé de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil.

→ **ISCHAMP : Déclassement d'un chemin**

Mme Gouttebessis souhaite acheter l'espace communal situé entre les parcelles B272, B410 et B771. Cet espace fut un voie d'accès en terre qui n'est plus utilisée car elle est proche des voies goudronnées.

En achetant cet espace, Mme Gouttebessis réunira en un seul tenant les parcelles B272, B410 et B771

Mme le Maire propose donc de déclasser cette parcelle de 280 m² afin de pouvoir la vendre à Mme Gouttebessis.

La proposition de déclassement est adoptée à l'unanimité.

→ **COLLEGE Saint Dier : Demande de subvention**

Les latinistes du collège vont faire un voyage de classe du 11 au 17 novembre à Rome dont le coût est de 358€. 4 enfants de la commune sont concernés.

Mme le Maire propose que la commune alloue une somme de 60€ par enfant pour aider les familles.

La proposition de subvention est adoptée à l'unanimité.

→ **CIMETIERE : Demande de rétrocession d'une concession**

M. LAROCHE a acheté une concession de 3 places au cimetière de la commune. Après discussion avec sa famille, il souhaite désormais acheter une concession de 6 places. Il demande donc que la commune reprenne la concession.

La proposition d'autoriser Mme le Maire à racheter la concession est adoptée à l'unanimité.

→ **BUDGET commune : Décision modificative**

Le budget prévu pour réaliser la rénovation des façades de la mairie et du mur du jardin a été dépassé de 240 €. Il convient donc de faire les écritures suivantes :

Article 2135 du chapitre 21 : -240€

Article 231 du chapitre 23 : +240€

Afin de pouvoir payer la facture correspondant aux travaux de reconstruction du mur.

La proposition de modification des comptes est adoptée à l'unanimité

→ **TABLEAU des EMPLOIS : Création d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe**

L'évolution de la carrière professionnelle d'un agent nous oblige à créer le poste de rédacteur principal 2^{ème} classe.

Il convient de supprimer le poste précédent de rédacteur.

Nous en profitons pour supprimer les postes d'agent administratif et d'agent technique qui n'avaient pas été supprimés lors de changements de poste antérieurs.

Le nouveau tableau des emplois est adopté à l'unanimité.

→ **Divers**

Mme le Maire nous informe

- Consultation des électeurs du Mas du Bost le 4 novembre de 10h à 12h

Catherine QUEINNEC remercie les membres présents et lève la séance à 22 H 30.